

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/03/2023
Réuni le : 28/03/2023
Sous la présidence de : Benjamin Guerin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 février 2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2023

Réuni le : 28/03/2023

Sous la présidence de : Benjamin Guerin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2022

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2023

Réuni le : 28/03/2023

Sous la présidence de : Benjamin Guerin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : 13208.97

Compte 10687 : 12000

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2023

Réuni le : 28/03/2023

Sous la présidence de : Benjamin Guerin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SPLO - avenant au marché alimentaire - modification de la durée de reconduction du contrat porté à 18 mois, contre 12 mois précédemment

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2023

Réuni le : 28/03/2023

Sous la présidence de : Benjamin Guerin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SYSCO- avenant au marché alimentaire - modification de la durée de reconduction du contrat porté à 18 mois, contre 12 mois précédemment

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/03/2023
Réuni le : 28/03/2023
Sous la présidence de : Benjamin Guerin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EPISAVEURS POMONA - avenant au marché alimentaire - modification de la durée de reconduction du contrat porté à 16 mois, contre 12 mois précédemment

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2023

Réuni le : 28/03/2023

Sous la présidence de : Benjamin Guerin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PRET LOGEMENT - Convention tripartite entre le conseil départemental, l'association le nymphéa et l'établissement pour la mise à disposition d'un logement vacant du collège pour une famille ukrainienne. La jouissance des lieux est consentie moyennant une participation forfaitaire de 10€ par occupant pour les familles sans ressources, et 20€ par occupant pour les familles avec ressources

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2023

Réuni le : 28/03/2023

Sous la présidence de : Benjamin Guerin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ORCHESTRE A L ECOLE - Convention de l'association orchestre à l'école pour le projet MOUV'N'BRASS

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/03/2023
Réuni le : 28/03/2023
Sous la présidence de : Benjamin Guerin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

3C - convention de la communauté de communes des coevrons pour le projet Mouv'n'brass

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/03/2023

Réuni le : 28/03/2023

Sous la présidence de : Benjamin Guerin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LA FOURMI ROSE - convention avec la production du projet Mouv'n'brass

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
6 RUE DANIEL DESMOTS
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de stage d'observation

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/03/2023
Réuni le : 28/03/2023
Sous la présidence de : Benjamin Guerin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la nouvelle convention de stage d'observation en milieu professionnel.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Nouvelle convention de stage en pièce jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0